

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 108 (1963)
Heft: 6

Artikel: Artilleurs, simplifions nos transmissions!
Autor: Johannot, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343160>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

à leurs manœuvres une ampleur considérable où apparaissent beaucoup plus qu'autrefois, aussi bien le brassage des forces des différents pays du Pacte de Varsovie que leur caractère devenu essentiellement inter-armées.

J. PERRET-GENTIL

Artilleurs, simplifions nos transmissions !

INTRODUCTION

L'OT 61, en ce qui concerne l'artillerie mobile, marque un progrès fondamental: dorénavant, le cdt. de btr. de pièces (ob. ou can. ld.) vit avec son unité comme ses camarades d'autres armes, aussi bien pendant les périodes de détail que pendant celles d'exercices en campagne. Son influence sur ses cadres et ses hommes en est singulièrement accrue. Le divorce entre ses fonctions d'instructeur de troupe et celles d'artilleur qui le plaçaient avec une faible patrouille seul dix kilomètres en avant du gros de cette troupe a disparu.

Comme chacun le sait, le groupe d'art. comprend maintenant une batterie directrice des feux avec 9 patrouilles d'observation, c'est-à-dire 9 commandants de tir possibles et une section de transmission, et 3 batteries de pièces (total 18 pièces de 10,5) auxquelles s'ajoute une batterie de zone des positions assurant les transmissions, ravitaillements, réparations et comprenant entre autres le poste central de tir (PCT) du groupe.

Ce poste central de tir est un organe technique particulièrement important et délicat et cette importance augmentera encore dès que les nouvelles règles de tir entreront en vigueur.

Il est un bureau de calculs d'éléments de tir d'artillerie. Il reçoit de l'avant (bttr. directrice des feux) les missions de tir (commandements et observations) et les traduit pour les postes centraux de tir des bttr. Ces transmissions se font par fil ou par radio. Dans ce dernier cas, le nombre de canaux à disposition est extrêmement réduit.

Ajoutons encore que lors de tirs de groupements (2 ou plusieurs groupes étant réunis) un poste directeur des feux régimentaire (PDF) est intercalé entre l'avant et les PCT, ce qui permet à n'importe quel commandant de tir de tirer avec n'importe quelle bttr. ou groupe du groupement.

Prenons le cas très fréquent d'un tir en groupement comprenant deux groupes d'artillerie. Les 9 commandants de tir de chaque groupe seront en liaison fil et radio avec leur commandant de groupe. Les 2 commandants de groupes seront reliés par les mêmes moyens avec le poste directeur des feux (PDF) du groupement. Le PDF sera en liaison fil et radio avec les 2 postes centraux de tir (PCT) des 2 groupes, ainsi qu'avec le PDF de division. Les PCT des 2 groupes seront chacun relié avec les 3 PCT des bttr. Ces derniers seront en liaison fil avec les 6 pièces de leur bttr. Enfin, il pourra exister une liaison fil et radio directe entre le cdt. de groupe et son PCT dans le cas où ce groupe aurait une mission d'appui direct (AD) d'un rgt. inf. par exemple. Dans la division mécanisée en mouvement ces liaisons directes cdt. de groupe — PCT de groupe constituent la règle, car elles permettent d'accélérer la manœuvre des feux.

TRANSMISSIONS D'ARTILLERIE

La mise en place de ce schéma, c'est-à-dire les reconnaissances, données d'ordres, déplacements, prises de position, pose des lignes tf., contact avec les commandants d'infanterie (du commandant de rgt. aux commandants de bataillons et compagnies) prend un temps précieux pendant

lequel l'artilleur se sent terriblement inutile, car ses bouches à feu restent muettes. Il est donc du devoir de tout officier d'artillerie de réduire la durée de ce silence dans toute la mesure du possible, comme il est de son devoir une fois prêt au tir d'accélérer au maximum la transmission de ses commandements, afin d'abréger l'intervalle entre la demande de feux présentée par le fantassin et l'arrivée des premiers coups au but.

Le premier de ces devoirs ne nous arrêtera pas ici. Le degré d'instruction de la troupe, la possibilité de remplacer nos pièces tractées par des automoteurs, la capacité de donner des ordres préalables sont les éléments principaux qui permettront une mise en place rapide.

Notre dessein est d'indiquer une méthode de transmission permettant de réduire très sensiblement le nombre de minutes nécessaires entre la demande de feu et le départ des coups.

La demande de feu, en règle générale, est présentée par l'of. de la troupe appuyée à l'artilleur qui lui est adjoint. Celui-ci (l'un des 9 commandants de tir dont nous parlions plus haut) doit la transmettre en langage d'artilleur à son commandant de groupe. Ce dernier peut donc recevoir théoriquement 9 demandes de feu par radio, toutes ces demandes passant par le même canal (canal de feu du groupe). Il fait son tri sur la base de la situation tactique et transmet certaines de ces demandes au PDF et donne une réponse positive ou négative à ses commandants de tir. En période de crise, le chef PDF qui coordonne le travail de deux groupes d'artillerie pourrait donc être assailli par 18 demandes presque simultanées. Il devra par un acte de commandement qui est le propre de sa fonction établir un ordre d'urgence, désigner les batteries aux groupes appelés à remplir la mission et donner les ordres de feux aux commandants de groupes et aux PCT de ces groupes.

Le chef PDF, comme du reste avant lui le commandant de groupe, ne pourra prendre une décision valable que si la demande de feu contient un certain nombre de renseigne-

ments indispensables et en particulier les trois Z de nos camarades alémaniques: Zweck (but tactique du tir) — Ziel (but géographique) — Zeit (déclenchement et durée du tir). En français, ces trois Z se traduisent actuellement par O-BU-DUR: Objectif — but—durée.

De tels télégrammes transmis par radio ou fil prennent un temps considérable pour peu que les liaisons soient difficiles. L'ordre de feu donné par le chef PDF ou le commandant de groupe sera à peine moins long, car il devra reprendre certains éléments de la demande et contenir des données concernant l'acheminement des commandements de tir.

PROPOSITION D'UNE MÉTHODE NOUVELLE

Le système de classification décimale des bibliothécaires est bien connu. Rappelons-le brièvement en prenant un système de 3 chiffres pour simplifier. Le chiffre des centaines offrira 10 possibilités (0, 1, 2, ... 9), auxquelles s'ajouteront les 10 possibilités du chiffre des dizaines. A ces 100 possibilités s'ajouteront les 10 possibilités des unités. En transmettant 3 chiffres, nous pourrons ainsi exprimer 1000 possibilités différentes. Pourquoi ne pas adopter ce système à nos besoins ?

Nous emploierons à cet effet un nombre de 8 chiffres répartis pour les besoins de la transmission en 3 groupes de 3, 3 et 2 chiffres. Ces 8 chiffres pouvant varier de 0 à 9, nous aurons ainsi avec 8 chiffres la possibilité théorique de transmettre $10^8 = 100\ 000\ 000$ de demandes de feux différentes. Chacun de ces 8 chiffres aura une signification propre selon le tableau annexé. Ce tableau indique également la signification des 5 chiffres de l'ordre de feu transmis du PDF au commandant de groupe ou (et) de celui-ci au commandant de tir.

Un exemple facile à reconstituer pour le lecteur qui nous aura suivi jusqu'ici éclairera cet exposé:

Pour présenter la demande de feu suivante:

« Le commandant de tir (N° 6) attribué au bat. fus. mont. 8 demande dès maintenant et pour 15 minutes à pouvoir disposer de deux groupes d'artillerie et d'un crédit de munitions de 200 obus acier fusées mécaniques. Le cdt. bat. désire par ce feu retarder la progression de chars ennemis». Le commandant du groupe ob. 25 transmettra simplement: 625 /975 /01 Pour donner l'ordre de feu:

« Vous pouvez disposer dès maintenant et pendant 15 minutes du gr. ob. 25 et d'un crédit de 200 obus acier fusées mécaniques. Transmettez vos commandements par radio au poste central de tir du groupe ob. 25 sur le canal de feu de ce groupe »; le chef PDF, répondra simplement: 27 /514.

Si les transmissions s'effectuent dans de mauvaises conditions, on emploiera la table de désignation (uno, due, etc.).

Ce système qui peut être modifié ou adapté aux besoins de chaque rgt. ou unité d'armée présente les avantages suivants:

1. gain de temps appréciable;
2. obligation de fournir en une fois tous les renseignements nécessaires à la prise de décision de l'échelon suivant;
3. clarté absolue lors des transmissions;
4. camouflage des transmissions très aisé par la modification de la signification des chiffres 0-9;
5. absence totale de problème financier dû à l'introduction d'un nouvel appareil, ce qui est assez rare pour mériter une mention!

Ajoutons à l'intention des artilleurs qui voudraient essayer cette méthode que nous faisons suivre les 8 chiffres de la demande de feu d'indications permettant de déterminer les coordonnées du centre de gravité du but, en indiquant soit « Feu N°... », soit « Point de référence... », soit un mot code suivi de coordonnées, le mot code indiquant qu'elles sont camouflées, ce camouflage étant du reste inutile si le tir doit suivre immédiatement.

Afin de pouvoir conserver en clair et classer les messages ainsi transmis après les avoir communiqués au teneur du journal de combat et à l'of. rens., nous avons établi la formule annexée sur laquelle les messages sont inscrits par le sdt trm. Un aide souligne leur signification (10 secondes), c'est-à-dire décode le message. Le chef PDF prend sa décision qu'il indique en soulignant son ordre de feu et en inscrivant les 5 chiffres de celui-ci dans les cases prévues et tend la feuille au sdt trm., qui n'a plus qu'à transmettre cet ordre par fil ou radio au commandement qui avait présenté la demande. L'ordre de feu aura le même numéro que la demande de feu et le nom de couverture du demandeur indiquera automatiquement le groupe qui présente la demande et le rgt. (bat) inf. auquel il est attribué.

Introduite dès le CC 62 de notre régiment et utilisée continuellement pendant le CR et en particulier lors des manœuvres du 3^e C. A. mont., cette innovation a permis de constater qu'il était dorénavant possible, lors de tirs régimentaires sur un front allant du Susten au Brünig et dans des conditions de transmission difficiles, de compter avec un délai de l'ordre de 4 à 6 minutes entre la présentation d'une demande de feu par un commandant de tir et les premiers ordres de celui-ci au groupe qui lui est attribué. Pendant ces 4 à 6 minutes, la demande passait par le commandant de groupe, arrivait au chef PDF qui donnait l'ordre à transmettre par la même voie au commandant de tir. Je pense que les artilleurs ayant effectué des tirs de groupement, par exemple lors des manœuvres d'artillerie du 1^{er} C.A. au Gothard en 1957, dirigées par le colonel de Muralt, admettront qu'un gain de temps de l'ordre de 10 minutes est ainsi réalisé. Un tel gain, qui se renouvelle à chaque demande, augmente singulièrement l'efficacité de l'appui que nos pièces peuvent apporter à ceux avec lesquels nous sommes appelés à étroitement collaborer.

Lt-colonel L. JOHANNOT

DEMANDE

de : à : N° Heure : Jour :

Texte :

Zone des buts désignée par « Cobra » (coordonnées camouflées) suivi de 2 séries de 6 chiffres ou « feu N°..... » selon plan de feu.

Coordonnées exactes +
Coordonnées camouflées

1 ^{er} chiffre :	2 ^{ème} chiffre :	3 ^{ème} chiffre :
DÉSIGNATION DU CDT. DE TIR QUI PRÉSENTE LA DEMANDE	TROUPE AU PROFIT DE LAQUELLE LA DEMANDE EST FAITE	BUT TACTIQUE DE LA DEMANDE
0 cdt. gr.	0 bat. 6 ou 9 ou 14	0 feu d'urgence
1 cdt. fir 1	1 bat. 7 11 15	1 neutraliser
2 cdt. fir 2	2 bat. 8 12 16	2 harceler, retarder
3 cdt. fir 3	3 rgt. 5 ou 6 ou 7	3 écraser
4 cdt. fir 4	4 1 cp. bat. 6 ou 9 ou 14	4 interdire accès ou débouché
5 cdt. fir 5	5 1 cp. bat. 7 11 15	5 détruire
6 cdt. fir 6	6 1 cp. bat. 8 12 16	6 aveugler
7 cdt. fir 7	7 d'après mes propres observations	7 réarmer
8 cdt. fir 8	8	8 appuyer contre-attaque
9 cdt. fir 9	9	9 régler ou préparatifs à faire faire au PCT

4 ^{ème} chiffre :	5 ^{ème} chiffre :	6 ^{ème} chiffre :
ENNEMI	NOMBRE DE BTR. DESIRÉ	GENRE DE MUN. ET N. DE C. DESIRÉ
0 passage obligé	0	0 24 SI-G. MVZ
1 but vivant (inf. aéroportés) à découvrir	1 une btr. ob.	1 72 SI-G. MVZ
2 but vivant à couvrir	2 une btr. can. ld.	2 200 SI-G. MVZ
3 formation inf. en déplacement	3 un groupe ob. moins 1 btr.	3 24 SI-G. MZZ
4 concentration de chars	4 un groupe can. ld. moins 1 btr.	4 72 SI-G. MZZ
5 chars en mouvement	5 un groupe ob.	5 200 SI-G. MZZ
6 localité, hameau, ferme	6 un groupe can. ld.	6 24 R. Br. G.
7 poste d'observation ou de cdm.	7 un groupement (2 groupes)	7 72 R. Br. G.
8 champ de mines ou barbelés	8 un ob. (réglage)	8 200 R. Br. G.
9 concentration de vhc. non blindés	9 un can. ld. (réglage)	9 72 N. G.

7 ^{ème} chiffre :	8 ^{ème} chiffre :
DURÉE DE LA MISE A DISPOSITION DEMANDÉE	DÉBUT DE LA MISE A DISPOSITION DEMANDÉE
0 immédiatement	0 indéterminé
1 dans 15 minutes	1 15 minutes
2 dans 30 minutes	2 30 minutes
3 dans 60 minutes	3 pour l'action en préparation
4	4 pour l'action en cours
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9

Si les li. radio sont difficiles, employer la labelle d'épellation pour transmettre les chiffres (uno, duo, etc.)

ORDRE

à : de : N°

Texte :

1 ^{er} chiffre :	2 ^{ème} chiffre :	3 ^{ème} chiffre :	4 ^{ème} chiffre :	5 ^{ème} chiffre :
	VOUS DISEZ DE	CREDIT EN MUNITION	CREDIT EN TEMPS	ACHEMINEMENT DES CDMT.
0 votre demande est acceptée sans modification	0 rien à dire	0 24 SI-G. MVZ	0 rien à dire ou indéterminé	0 rien à dire
1 votre demande est refusée car le groupe (grpt.) tire ailleurs	1 I/25	1 72 SI-G. MVZ	1 15 minutes	1 transmettez vos cdm. fir à PDF 10
2 votre demande est acceptée mais modifiée	2 II/25	2 200 SI-G. MVZ	2 30 minutes	2 » » » à PCT 25
3 votre demande est prise en considération et transmise au PCT	3 III/25	3 24 SI-G. MZZ	3 60 minutes	3 » » » à PCT 51
	4 I/51	4 72 SI-G. MZZ	4 15 minutes	4 » » » à PCT 25 (canal feu 25), évt. à PCT btr. .../25 canal btr.)
	5 II/51	5 200 SI-G. MZZ	5 30 minutes	5 » » » à PCT 51 (canal feu 51), évt. à PCT btr. .../51 (canal btr.)
	6 III/51	6 24 R. Br. G.	6 60 minutes	6 » » » à PCT 25 et 51 (canal feu 25)
	7 groupe ob. 25	7 72 R. Br. G.	7 15 minutes	7 » » » à PCT 51 et 25 (canal feu 51)
	8 groupe can. ld. 51	8 200 R. Br. G.	8 30 minutes	8 » » » à PDF 10 (canal feu réserve 25)
	9 grpt. art. 10	9 72 N. G.	9 60 minutes	9 » » » à PDF 10 (canal feu réserve 51)

A la fin du fir, transmettre :
« Ordre N° = Feu N° terminé »

Les bat. sont donc indisponibles jusqu'à